

Les Jeux Olympiques Égalité en droit et inégalité en pratique

par Eduardo Gueifand

Eduardo Gueifand, avocat, membre du Comité Olympique Argentin, est aussi un ancien champion national de hockey, détenteur de plusieurs médailles d'or aux V^{es}, VI^{es}, VII^{es} et VIII^{es} Jeux Panaméricains.



Dès le premier instant où je prenais part en tant que concurrent aux Jeux de la XIX^e Olympiade à Mexico en 1968, je me demandais si tous les participants collaboreraient aux Jeux dans les mêmes conditions.

Au fur et à mesure que l'Olympisme imprégnait mon esprit, je comprenais qu'il n'en était rien. C'est alors que je commençai à rechercher si cela était dû à des inégalités dans les règles ou si celles-ci se trouvaient faussées dans la pratique. J'arrivai à la conclusion qu'il existe une égalité en droit et une inégalité en pratique, comme l'indique le titre de cet article.

L'égalité en droit existe car les règles et les textes d'application de la « Charte » du Comité International Olympique sont les mêmes pour tous les athlètes. Mais pourtant il arrive que dans la pratique certains athlètes ne participent pas dans les mêmes conditions, comme nous le verrons plus loin.

La règle 3 des statuts du Comité International Olympique établit que les Jeux Olympiques ont lieu tous les quatre ans. Ils réunissent en un concours sincère et impartial des athlètes de tous les pays.

Voilà le thème de la question.

Cette règle, qui a trait à l'esprit et à la philosophie olympiques est-elle observée ?

Le code d'admission établit les conditions nécessaires pour être sélectionné comme participant et le texte d'application des règles précise les critères positifs et négatifs auxquels le concurrent devra satisfaire. Cela dit, ces règles et ces textes très bien conçus quoique perfectibles en fonction du développement technologique et social du monde, ne

garantissent pas dans la pratique la compétition « sincère et impartiale » et c'est regrettable.

L'inégalité ne se limite pas seulement à la difficile question déjà abordée de savoir jusqu'où l'on est amateur et où commence le professionnalisme. L'inégalité va plus loin : elle se développe avec la technologie. En effet, un athlète qui utilise une technique très moderne bénéficie-t-il des mêmes conditions qu'un autre qui emploie des techniques dépassées ? Y a-t-il égalité si les athlètes doivent s'entraîner dans des endroits totalement différents de ceux où les épreuves ont lieu ? Un fleuret ordinaire est-il identique à un autre fabriqué selon les derniers progrès techniques ?

Est-il équivalent en hockey sur gazon de s'entraîner sur une pelouse naturelle ou sur une pelouse artificielle ?

Est-ce la même chose d'utiliser des perches de différentes qualités ?

En aviron, un bateau ordinaire et un bateau lourd d'un dessin avancé sont-ils pareils ?

Bien sûr que non, et des exemples comme ceux-ci nous pouvons en citer davantage. Le moment est arrivé de nous demander si l'on peut faire quelque chose et si ce sont les règles ou les hommes qui ne vont pas, car dans leur désir de gagner des épreuves olympiques les hommes cherchent la façon de trahir les règlements.

Il est temps de chercher des solutions réalisables. Je crois que les règles et les textes d'application du Comité International Olympique sont justes et reflètent fidèlement l'esprit et la philosophie olympiques et que, d'autre

part, cet organisme fait tout son possible pour que ces règles soient respectées. Pourtant elles sont perfectibles et peuvent être interprétées comme le fit Pierre de Coubertin sans être trahies lorsqu'il rénova les Jeux Olympiques en 1896.

Si nous remontons dans l'histoire, nous nous apercevons qu'aux Olympiades grecques, l'une des conditions pour participer était qu'un mois avant le déroulement des Jeux, les athlètes s'entraînent pendant 30 jours à Elis (ville située à 300 stades - 57 km d'Olympie) sous la direction et la supervision des « Helléniques » ! Ainsi, les conditions étaient-elles similaires pour tous les athlètes ; ceux-ci rejoignaient ensemble le lieu des compétitions.

L'objectif n'était pas seulement d'assurer la bonne préparation technique et physique des participants. Il allait beaucoup plus loin et était plus profond. Il cherchait l'égalité de tous. Voilà l'esprit et la philosophie recherchés.

Ils font partie du contexte des règles et textes d'application du CIO puisqu'il parle d'« un concours sincère et impartial ».

Je ne prétends pas, si l'inégalité pratique existe vraiment, revenir aux sources grecques, car cela serait impossible. Mais nous devrions nous en servir comme exemple pour chercher la façon d'arriver à l'égalité pratique.



En 1968, à Mexico.

Evidemment, je sais que les idées que j'expose ici peuvent aller à l'encontre des problèmes d'ordre économique et technologique. Mais je comprends et je sens ainsi que tous ceux d'entre nous qui adhèrent à l'Olympisme et qui vibrent avec lui devraient apporter leur contribution pour que les Jeux Olympiques, tant de fois menacés, mais indemnes durant 3000 ans, se perfectionnent et contribuent à « construire un monde meilleur et plus pacifique » comme le souhaite la règle 1 du CIO. En effet, je sens que la jeunesse du monde est le seul moyen, à travers l'Olympisme, de parvenir à la paix dans cet univers perturbé.

Je me demande si :

1. On ne peut pas trouver un moyen pour obtenir une compétition équitable, où tous les athlètes lutteraient avec les mêmes armes.
2. On ne doit pas continuer à concourir sur des surfaces naturelles jusqu'à ce qu'un certain nombre de comités olympiques puisse disposer de gazon synthétique et/ou de pistes artificielles.
3. Dans certains sports, il ne serait pas avantageux de limiter l'âge des participants afin d'éviter l'inégalité qui existe entre des professionnels « camouflés » et les amateurs.

Je considère aussi qu'on ne peut pas généraliser pour tous les sports car chacun doit être traité de façon particulière. Le problème du football, où le caractère professionnel de quelques équipes participantes est accentué, n'est pas le même que celui du hockey sur gazon ou de l'aviron. Pour chaque sport il est nécessaire de chercher une solution appropriée.

Enfin, je voudrais ajouter qu'étant donné la longueur de cet article, le sujet est à peine esquissé. Ceci n'est seulement que le commencement de l'étude d'une question qui doit être approfondie.

Mais je me sens aussi moralement engagé de par ma vie, à lutter à côté de tous ceux qui vivent l'Olympisme comme moi, pour l'expansion des Jeux Olympiques et la diffusion de leur esprit et de leur philosophie. Ceci est une simple contribution pour que le souhait exprimé par la devise « Citius, Altius, Fortius » soit totalement réalisé.

E. G.

